



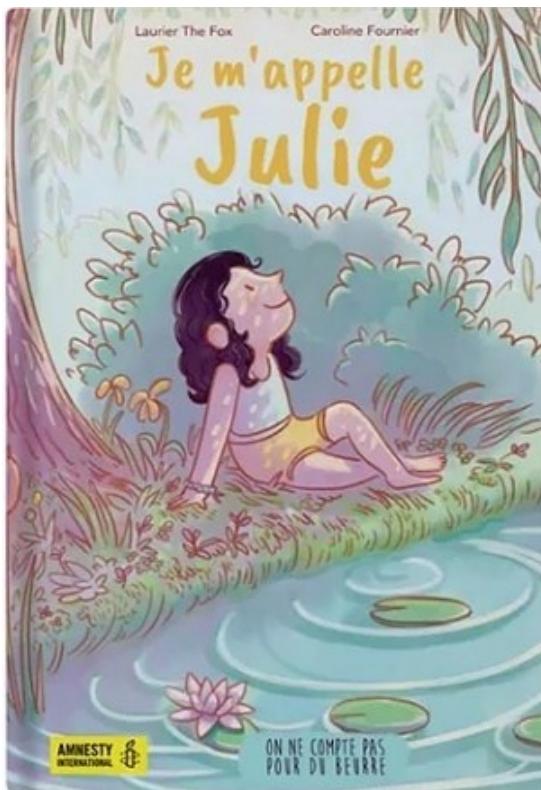
Fiche activité

Explorer

« Je m'appelle Julie »

Livret pédagogique - Livre

©2022, éditions On ne compte pas pour du beurre



Ce livret vous propose des activités pour aborder la notion d'identité de genre avec **un public enfant**, et d'introduire le **droit à la non-discrimination**.

La première partie est destinée à directement à un enfant qui souhaite faire des activités individuellement ou accompagné par un adulte, et la deuxième s'adresse à une personne enseignante ou animatrice qui souhaite animer des activités avec un groupe d'au moins 3 enfants. Les activités sont destinées à un public à partir de 5 ans.

Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------|-----------|
| Présentation | 4 |
| As-tu bien compris l'histoire ? | 5 |
| Activité 1 - à faire individuellement | 5 |
| Déroulement | 5 |
| Mission accomplie ! – Dessine | 6 |
| Activité 2 - à faire individuellement | 6 |
| Déroulement | 6 |
| Et après ? – Raconte la suite de l'histoire | 7 |
| Activité 3 - à faire individuellement | 7 |
| Déroulement | 7 |
| Julie dans ta classe ! - saynètes | 8 |
| Activité 1 - à faire en groupe | 8 |
| Déroulement | 9 |
| Les droits de Julie... et de tous les enfants | 10 |
| Activité 2 - à faire en groupe | 10 |
| Déroulement | 11 |
| Pour aller plus loin | 12 |
| Questions de compréhension | 13 |
| Annexe 1 | 13 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Dessin extrait du livre Je m'appelle Julie | 14 |
| Annexe 2 | 14 |
| Convention relative aux droits de l'enfant – version simplifiée | 15 |
| Annexe 3 | 15 |



Présentation

Âge : à partir de 5 ans

Autrices : Caroline Fournier, Laurier The Fox

Maison d'édition : On ne compte pas pour du beurre

Pages : 36

Parution : 27 mai 2022

Dimensions : 17,5 cm x 24,0 cm

Résumé de l'éditeur

Demain, c'est une rentrée très spéciale pour Julie, car c'est la première avec son nouveau prénom... On a cru que Julie était un garçon. Bien sûr que non ! Mais demain, c'est encore loin. Et aujourd'hui, Julie a une mission.

Profitant de sa dernière journée de vacances dans son jardin, Julie va revisiter ses déguisements préférés. Accompagnée de Flêche d'or, sa dragonne ailée, Julie forge son héroïsme à chacune de ses inventions. Pirate, elle sait naviguer à contre-courant. Sorcière, elle peut se défaire des mauvais sorts. En Reine, Julie est belle et forte, prête à galoper vers l'issue de sa mission : être Julie, libre comme le vent.

Thèmes abordés en lien avec les droits humains

L'album permet d'aborder la notion d'identité de genre avec **un public enfant**, et d'introduire le **droit à la non-discrimination**, tels qu'ils sont inscrits dans l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et dans l'article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La notion de discrimination est liée à plusieurs disciplines des programmes scolaires : **enseignement moral et civique** (tous les cycles), **français** (cycles 3, 4), langues vivantes (cycle 4, lycée). Elle peut également être abordée avec l'angle « vivre-ensemble » dans le milieu de l'animation.

Où trouver le livre

- Site de la maison d'édition : <https://www.paspourdubeurre.com/>
- Site de la boutique d'Amnesty International France : <https://boutique.amnesty.fr/>

As-tu bien compris l'histoire ?

Activité 1 - à faire individuellement

Objectifs

- Rendre compte de l'histoire et la relier à ses émotions.
- Réfléchir à la notion d'identité, et plus spécifiquement de genre.



Durée

À partir de 15 min



Public

À partir de 5 ans



Matériel

- Les questions de compréhension (annexe 1)



Préparation

- Imprimez les questions de compréhension.

Déroulement

1. Lis l'histoire attentivement ou fais-toi aider par un adulte.
2. Réponds ensuite aux quelques questions en annexe 1.

Mission accomplie ! – Dessine

Activité 2 - à faire individuellement

Objectifs

- Développer sa créativité par le dessin
- Imaginer un monde bienveillant où les droits de chacun sont respectés



Durée

À partir de 20 min



Public

À partir de 5 ans



Matériel

- Dessin extrait du livre Je m'appelle Julie (annexe 2)



Préparation

- Imprime le dessin extrait du livre Je m'appelle Julie.

Déroulement

1. Regarde le dessin extrait du livret que tu as imprimé : il représente la scène après que Julie a rempli sa mission.

2. D'après toi, que se racontent Julie et Flèche d'or ? Pour l'illustrer, choisis le moyen que tu préfères : rajoute des bulles de texte, imagine les paroles de leur chanson, dessine, colle des gommettes etc.

3. Partage le résultat avec ta famille ou tes amis !

Et après ? – Raconte la suite de l'histoire

Activité 3 - à faire individuellement

Objectifs

- Développer sa créativité par le dessin
- Imaginer un monde bienveillant où les droits de chacun sont respectés



Durée

À partir de 30 min



Public

À partir de 5 ans



Matériel

- Stylos
- Papier vierge



Préparation

- Pas de préparation particulière.

Déroulement

1. À la fin de l'histoire, Julie arrive à l'école et se présente à ses camarades de classe. Selon toi, quelles aventures va maintenant vivre Julie à l'école ? Par exemple, est-ce que Flèche d'or l'accompagne toujours ? Est-ce que ses amis et son maître ou sa maîtresse vont la soutenir dans son droit à être elle-même ?
2. Imagine comment continue l'histoire de Julie, et raconte-la à l'écrit ou l'oral à ta famille ou tes amis.

Julie dans ta classe ! - saynètes

Activité 1 - à faire en groupe

Objectifs

- Se mettre en situation et prendre conscience de ses propres comportements face à la différence



Durée
30 minutes



Public
À partir de 5 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Une poupée (optionnel)



Préparation

- Pas de préparation particulière.

Déroulement

1. Demandez à chaque enfant d'imaginer que Julie arrive aujourd'hui comme nouvelle élève dans leur classe. Vous pouvez utiliser une poupée pour symboliser Julie.
2. En grand groupe, posez-leur des questions telles que : comment l'accueilleriez-vous ? Que diriez-vous ? Que feriez-vous ?
3. Répartissez les enfants en sous-groupes de 3 personnes minimum, et demandez-leur d'imaginer un court dialogue pour mettre en scène leur rencontre avec Julie. Ils peuvent l'écrire ou le préparer à l'oral avec un adulte, en fonction de leur âge.

4. Les enfants présentent ensuite leur saynète devant le grand groupe, comme au théâtre ! Ils peuvent utiliser la poupée pour s'adresser à elle.

5. Vous pouvez ensuite proposer une discussion : qu'en pense les personnes qui ont regardé les saynètes ? Qu'est-ce qu'elles ont compris ? Est-ce qu'elle changerait quelque chose dans le jeu de rôle des autres ? Est-ce que Julie est bien accueillie dans sa nouvelle classe ?

Les droits de Julie... et de tous les enfants

Activité 2 - à faire en groupe

Cette activité est adaptée de l'activité « Les droits de l'oisillon », du [kit pédagogique « Les droits de l'enfant »](#) du Collectif du 17 octobre.

Objectifs

- Identifier les droits fondamentaux des enfants
- Faire le lien entre les besoins et les droits



Durée
30 minutes



Public
À partir de 8 ans



Matériel

- Des feuilles de paperboard ou un tableau
- Des marqueurs
- Des poster de la CIDE illustrée d'AIF (à commander auprès de <mailto:education@amnesty.fr>)
- Convention relative aux droits de l'enfant – version simplifiée (annexe 3)



Préparation

- Prenez connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant – version simplifiée (annexe 3).
- En option, imprimez des exemplaires de la CIDE en version simplifiée.

Déroulement

1. Demandez aux enfants quels sont les besoins de Julie pour être heureuse, en sécurité en bonne santé. Vous pouvez reprendre quelques pages de l'histoire de Julie pour les guider et mettre en avant certains besoins (par exemple : manger, avoir une maison, des vêtements, des amis, jouer, aller à l'école).

Dans un tableau que vous aurez dessiné au préalable, écrivez « les besoins de Julie » tout en haut de la colonne de gauche, et notez les réponses données par les enfants.

2. Posez ensuite la question : si Julie a besoin de toutes ces choses pour survivre, est-ce que cela veut dire qu'elle a droit à toutes ces choses ? Mettez en avant la différence entre l'envie, le besoin et le **droit**, en fonction de leurs réponses (par exemple : un enfant n'a pas le droit à un téléphone portable, mais il a le droit d'aller à l'école).

3. Demandez-leur ensuite : qui va avoir la responsabilité de veiller à ce que Julie reçoive bien tout ce dont elle a besoin ? Notez au tableau ou sur une feuille de paperboard leurs réponses (par exemple : leurs parents, eux-mêmes etc.). Si les enfants ne l'ont pas mentionné, expliquez que l'État (les gouvernements, les administrations...) est aussi responsable de s'assurer que leurs droits sont bien respectés.

4. Demandez aux enfants s'ils ont déjà entendu parler de la Convention des droits de l'enfant (CIDE). Distribuez-leur un poster de la CIDE illustrée, et essayez de reconnaître ensemble les droits représentés. Faîtes le lien notamment avec les droits présents dans l'histoire de Julie : articles 2 (non-discrimination), 3 (bien-être), 5 (être guidé par ses parents), 8 (protection de l'identité), 16 (protection à la vie privée), 18 (responsabilité des parents), 28 (éducation), 31 (loisirs).

5. Vous pouvez finir l'activité en distribuant la version simplifiée de la CIDE de l'Unicef (annexe 3), et en lisant tous les articles à voix haute, en fonction de l'âge des enfants, et de leur capacité à les comprendre. Vous pouvez aussi choisir de mettre en avant certains droits non mentionnés par les enfants.

Pour aller plus loin

Pour prolonger ce travail, vous pouvez retrouver d'autres activités sur notre Espace Éducation (<https://www.amnesty.fr/education>), et plus particulièrement sur les notions de :

- Lutte contre les discriminations : <https://www.amnesty.fr/education/discriminations>
- Droits des personnes LGBTI+ : <https://www.amnesty.fr/education/droits-personnes-lgbti>
- Droits de l'enfant : <https://www.amnesty.fr/education/droits-enfant>

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter sur education@amnesty.fr. Vous pouvez également partager toutes vos réalisations écrites et dessinées avec nous pour que nous les valorisions dans notre réseau. Pour rencontrer les militants proches de chez vous ou demander une intervention, retrouvez leurs coordonnées sur <https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous>.

Questions de compréhension

Annexe 1

- Qui est Julie ? Choisis des adjectifs pour la décrire (par ex. : joyeuse, positive etc.)

.....

.....

- Qu'est-ce que Julie aime faire ?

.....

.....

- Qui est son amie ? Comment la décrirais-tu ?

.....

.....

- Qu'est-ce qui est spécial en cette nouvelle rentrée scolaire ? Quelle est la mission de Julie ?

.....

.....

- D'après toi, comment se sent Julie quand elle arrive à l'école ?

.....

.....



Dessin extrait du livre « Je m'appelle Julie »

Annexe 2



©2022, éditions On ne compte pas pour du beurre



Convention relative aux droits de l'enfant – version simplifiée

Annexe 3

| | | | | | | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1 DEFINITION D'UN ENFANT | 2 MEMES DROITS POUR TOUS | 3 INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT | 4 RENDEZ LES DROITS REELS | 5 ROLE DE LA FAMILLE | 6 VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT | 7 NOM ET NATIONALITE |
| 8 IDENTITE | 9 NON-SEPARATION DES FAMILLES | 10 CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER | 11 PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS | 12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS | 13 LIBRE PARTAGE DES IDEES | 14 LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION |
| 15 CREER DU REJOINDRE DES GROUPES | 16 PROTECTION DE LA VIE PRIVEE | 17 ACCES AUX INFORMATIONS | 18 RESPONSABILITE DES PARENTS | 19 PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE | 20 ENFANTS PRIVES DE FAMILLE | 21 ENFANTS ADOPTES |
| 22 ENFANTS REFUGIES | 23 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP | 24 SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT | 25 REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT | 26 AIDE DES GOUVERNEMENTS | 27 NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR | 28 ACCES A L'EDUCATION |
| 29 OBJECTIFS DE L'EDUCATION | 30 CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES | 31 REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS | 32 PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX | 33 PROTECTION CONTRE LES DROGUES | 34 PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES | 35 PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE |
| 36 PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION | 37 ENFANTS EMPRISONNES | 38 PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE | 39 RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION | 40 ENFANTS AYANT DESOBÉI A LA LOI | 41 APPLICATION DES MEILLEURES LOIS | 42 CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT |
| 43-54 FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION | CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT | | | | | |

1. Définition d'un enfant

Un enfant est une personne de moins de 18 ans.

2. Mêmes droits pour tous

Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.

3. Intérêt supérieur de l'enfant

Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.

4. Rendre les droits réels

Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.

5. Rôle de la famille

Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.

6. Vie, survie et développement

Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.

7. Nom et nationalité

Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.

8. Identité

Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.

9. Non-séparation des familles

Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C'est le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.

10. Contact avec les parents à l'étranger

Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent laisser l'enfant et ses parents voyager afin qu'ils puissent rester en contact et être ensemble.

11. Protection contre les enlèvements

Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.

12. Respect de l'avis des enfants

Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.

13. Libre partage des idées

Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.

14. Liberté de pensée et de religion

Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les parents peuvent guider les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.

15. Créer ou rejoindre des groupes

Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.

16. Protection de la vie privée

Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.

17. Accès aux informations

Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.

18. Responsabilité des parents

Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être donnée à un autre adulte qu'on appelle un « représentant légal ». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.

19. Protection contre la violence

Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.

20. Enfants privés de famille

Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.

21. Enfants adoptés

Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays – en vivant avec une autre famille, par exemple – il peut être adopté dans un autre pays.

22. Enfants réfugiés

Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés.

23. Enfants en situation de handicap

Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté

24. Santé, eau, nourriture, environnement

Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.

25. Revoir le placement de l'enfant

Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.

26. Aide des gouvernements

Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.

27. Nourriture, vêtements et logement sûr

Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.

28. Accès à l'éducation

Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.

29. Objectifs de l'éducation

L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.

30. Culture, langue et religion différentes

Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différente.

31. Repos, jeu, culture et arts

Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.

32. Protection contre le travail dangereux

Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés comme il faut.

33. Protection contre les drogues

Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.

34. Protection contre les violences sexuelles

Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.

35. Prévention de la vente et de la traite

Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).

36. Protection contre l'exploitation

Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.

37. Enfants emprisonnés

Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.

38. Protection en temps de guerre

Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.

39. Rétablissement et réintégration

Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.

40. Enfants ayant désobéi à la loi

Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.

41. Application des meilleures lois

Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.

42. Connaissance des droits de l'enfant

Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.

43 à 54. Fonctionnement de la convention

Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.

Source :

La Convention relative aux droits de l'enfant – Version pour les enfants,

<https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants>

Retrouvez la [version intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant sur notre site Internet](#), dans la rubrique [Droits de l'enfant](#).